

**COMMUNE DE SEPMES***Place de l'Église*

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**N° 2024-05-05**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M.DAGUET Alain, M. BASECQ Samuel, Adjoint,

M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M.DENIS Jason, M.LABARRE Thomas, Mme REZEAU Cindy, Mme VERNAT Virginie

Arrivée de Cindy REZEAU à 21h02

Absents excusés:

Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée ayant donné procuration à M.DAGUET Alain, Adjoint.

M.RAGUIN Charles, M.CHOLLET Yohan

Mme Justine BILLY a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ...	12
Nombre de présents : .....	9
Nombre de votants : .....	10

*Date de convocation : 27 mars 2024*

**OBJET : BIBLIOTHEQUE : CHARTE DU BIBLIOTHÉCAIRE VOLONTAIRE**

Considérant que la commune de Sepmes compte moins de 2000 habitants, seuil pour lequel il est nécessaire de recourir à des professionnels,

Considérant que la bibliothèque est gérée par une équipe de 10 bénévoles actuellement,

Considérant la nécessité de matérialiser l'engagement des volontaires au service de la lecture publique,

Considérant la nécessité de clarifier le rôle de chacun, mais aussi les droits et les devoirs auxquels les bénévoles peuvent prétendre dans le cadre de leurs missions,

Il est proposé aux membres du conseil Municipal de valider le projet de charte du bibliothécaire volontaire.

Le Conseil Municipal

Après en avoir pris connaissance du projet de charte du bibliothécaire volontaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**VALIDE** la charte du bibliothécaire volontaire telle que présentée.

**LE SECRETAIRE DE SÉANCE**

**Justine BILLY**



**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE MAIRE,**

**Régine REZEAU**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 10 avril 2024 et publié le 10 avril 2024

À SEPMEs, 10 avril 2024

Le Maire,

